

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ

Consultation n° 12/EPAU/2026 du 10 Septembre 2026 relative à :

L'acquisition de matériel informatique au profit de l'EPAU

Conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ainsi qu'aux dispositions réglementaires en vigueur en la matière, et suite à la séance d'ouverture des plis et d'évaluation tenue le **23 Septembre 2026 à 11h30**, après examen des offres reçues, **la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a décidé ce qui suit :**

- **L'offre de l'entreprise AHLOUCHE SID AHMED** ne répondant pas à l'ensemble des exigences du cahier des charges, la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres décide de l'élimination de son offre.
- **L'offre de l'entreprise GLOBAL SELLAR** a été jugée conforme aux exigences du cahier des charges et retenue provisoirement par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Le service contractant, représenté par la Directrice de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, informe l'ensemble des soumissionnaires que la consultation citée en référence est déclarée **infructueuse**, pour le motif suivant :

L'unique offre retenue provisoirement par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, présentée par l'entreprise GLOBAL SELLAR, dépasse l'estimation administratif prévue pour cette consultation.

Fait à Alger, le 23 Septembre 2026

Le service contractant
الأمرأة بالصرف
الأستاذة : ماهما مسعودان

